



## NOTE DE SERVICE

<b>DATE :</b>	Le 4 février 2019
<b>DESTINATAIRES :</b>	Au personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire – techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée et préposées ou préposés aux élèves handicapés
<b>EXPÉDITRICE :</b>	Cathy-Maude Croft, Directrice adjointe au Service des ressources humaines et Secrétaire générale
<b>OBJET :</b>	<b>Processus de qualification</b>

### MESSAGE

Mesdames,  
Messieurs,

La Commission scolaire des Phares a élaboré deux formations gratuites sous forme de capsules vidéos accessibles en ligne en tout temps afin de répondre aux exigences particulières pour l'octroi de certains postes lors de l'affectation 2019-2020 des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée.

- Formation TEACCH : L'environnement structuré au sein des classes spécialisées;
- Formation TSA : Mieux comprendre le trouble du spectre de l'autisme pour mieux intervenir.

Le critère d'admissibilité pour répondre aux exigences particulières pour l'octroi de certains postes de techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée est la réussite d'un test portant sur chacune de ces deux formations. Vous avez donc la possibilité de suivre ces formations de façon volontaire, mais celles-ci ne constituent pas un préalable pour participer aux tests. D'autre part, les personnes qui n'obtiendront pas les qualifications exigées auront alors la possibilité de suivre la formation requise et de s'inscrire à une reprise selon les dates disponibles.

La Commission scolaire des Phares rend également accessible à tout le personnel en service direct aux élèves, notamment les préposés(es) aux élèves handicapés, les formations sous forme de capsule vidéo.

<p><b>FORMATIONS</b></p> <p>Pour accéder aux formations en ligne, veuillez suivre les consignes d'accès à l'environnement numérique d'apprentissage « Moodle » disponible en pièce jointe.</p>	<p><b><u>TEACCH (Durée : 2 h 45)</u></b></p> <p>Environnement structuré au sein des classes spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des assises théoriques du modèle TEACCH;</li> <li>➤ Les principes de l'environnement structuré.</li> </ul>	<p><b><u>TSA (Durée :4 h 15)</u></b></p> <p>Mieux comprendre le trouble du spectre de l'autisme pour mieux intervenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation aux caractéristiques de l'élève qui présente un TSA et à des stratégies d'intervention de base.</li> </ul>
<p><b>TESTS</b></p> <p>Inscription via le Doodle à l'adresse suivante :</p> <p>TEACCH :  <a href="https://doodle.com/poll/ib7sfmvbd37qf3wm">https://doodle.com/poll/ib7sfmvbd37qf3wm</a></p> <p>TSA :  <a href="https://doodle.com/poll/unti2yrwq6g98w9g">https://doodle.com/poll/unti2yrwq6g98w9g</a></p> <p>* La journée du test, le Service des ressources humaines vous acheminera, par courriel, un test personnalisé à compléter en ligne.</p>	<p><b>DATES DISPONIBLES POUR LA PASSATION DES TESTS</b></p>	
	<p><b>Formation TEACCH</b> (Durée : 30 minutes)</p> <p>22 février 2019, 15 h 30  4 mars 2019, 9 h  6 mars 2019, 13 h 30  29 avril 2019, 15 h 30  21 juin 2019, 13 h 30</p>	<p><b>Formation TSA</b> (Durée : 60 minutes)</p> <p>22 février 2019, 16 h  4 mars 2019, 9 h 30  6 mars 2019, 14 h  29 avril 2019, 16 h  21 juin 2019, 14 h</p>

Veillez prendre note que nous autorisons la passation de ces tests durant les journées pédagogiques. De plus, des dates sont proposées pendant la semaine de relâche, pour ceux et celles qui voudraient profiter de cette période de vacances pour passer les tests. Toutefois, dans les deux cas, aucune rémunération ou temps compensé ne sera accordé.

De plus, la Commission scolaire des Phares poursuivra le déploiement de la formation ITCA – *Intervention thérapeutique lors de conduites agressives* dans ses établissements pour l'année scolaire 2019-2020. Cette formation ne constitue pas une exigence particulière pour détenir un poste. Toutefois, les personnes qui postuleront sur ces postes devront s'engager à suivre la formation à moins que celle-ci ait été réalisée au cours des quatre dernières années. Pour les personnes intéressées à suivre cette formation au cours de l'année scolaire 2018-2019, nous vous invitons à procéder à votre inscription via la plateforme Fortic.

La formation se déroulera les 30 mars et 13 avril prochains si nous avons un nombre suffisant d'inscriptions.

Pour toute question ou information supplémentaire relative au contenu des formations, communiquez avec madame Marie Lemieux, agente de développement au 418 723-5927, poste 1049. Pour toute question portant sur la logistique d'inscriptions aux tests de sélection, communiquez avec madame Karine Levasseur, secrétaire au Service des ressources humaines au 418-723-5927, poste 1040.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Service des ressources humaines,

Me Cathy-Maude Croft,  
Directrice adjointe au Service des  
ressources humaines et Secrétaire générale

p. j. Consignes d'accès à l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) « Moodle ».